

Chronique du Lot

Le Marché du Blé

De la Direction des Services Agricoles du Lot :

Depuis quelques semaines le marché du blé libre fait preuve d'indécisions et présente même, sur certains points du territoire, des signes de faiblesse.

Un tel état de chose n'a évidemment aucun caractère alarmant : le début de toute campagne constitue pour le marché du blé une période délicate marquée chaque année par un fléchissement plus ou moins accentué des cours. Pressés par des besoins d'argent — besoins particulièrement importants cette année — de nombreux producteurs de blé font des offres massives qui, sur le marché peu soutenu, provoquent généralement la baisse.

Celle-ci est évidemment particulièrement accentuée lorsque la nouvelle récolte est abondante et que les stocks invendus de la campagne qui s'achève constituent un important reliquat.

Telles ne paraissent pas être actuellement les caractéristiques dans la campagne 1935-1936, car les perspectives de la récolte sont loin d'être aussi satisfaisantes qu'en 1934 et le report ne dépassera pas la moitié de celui de l'année dernière.

Ces données techniques justifiaient donc pleinement une bonne tenue du marché et une tendance des cours vers la hausse.

Dès lors, il apparaît que l'allure actuelle du marché est anormale, nullement justifiée au point de vue des disponibilités. Les producteurs pourraient la modifier aisément dans un sens conforme à leurs intérêts en pratiquant, par une discipline raisonnée, un échelonnement rationnel de leurs ventes.

Comme il est signalé plus haut, la situation technique du marché est beaucoup plus favorable qu'au début de la campagne précédente. Sans pouvoir, dès maintenant, donner une évaluation précise de la récolte, il semble possible d'affirmer qu'elle sera inférieure aux deux précédentes.

D'autre part, la prise en charge des blés et l'échelonnement rationnel de l'écoulement des blés stockés en 1934 sont un sûr garant que les reliquats pris en charge ne seront livrés au marché que progressivement, par petites fractions, de façon à ne nuire en rien à la bonne tenue des cours.

Enfin, l'allure générale de la végétation semble indiquer que la moisson qui avait été très précoce l'année dernière sera, au contraire, plus tardive cette année, dans un nombre appréciable de départements.

En ce qui concerne le financement, le Parlement, par la loi du 5 juillet 1935, vient de reporter au 31 décembre 1936, la date extrême de remboursement des avances que le Ministre des Finances a été autorisé à mettre à la disposition de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, en vue de l'attribution de prêts à court terme destinés aux producteurs de blé.

Convaincu que le stockage avec vente échelonnée contribue puissamment au maintien des cours, le Ministre de l'Agriculture a décidé de renouveler cette opération pour la campagne 1935. Un cahier des charges fixant les conditions de ce stockage et qui stipulera notamment l'obligation d'emploi des blés stockés par la meunerie, est en préparation et paraîtra prochainement. Dès maintenant, les coopératives de stockage peuvent en informer leurs adhérents.

Il n'échappera à personne que l'action conjuguée de ces diverses mesures resterait inefficaces si des offres massives et désordonnées continuaient à affluer sur le marché. Les ventes prématurées risquent de faire perdre aux agriculteurs le bénéfice de la discipline qu'ils se sont imposée au cours des dernières campagnes et cela au moment même où ils peuvent légitimement espérer en recueillir les fruits. Au surplus, il est à remarquer que, dans les circonstances les plus difficiles, malgré toutes les appréhensions et les critiques qui ont pu se faire jour, les blés de report 1933 ont été entièrement liquidés à la date du 20 juin dernier, que la première partie des blés 1934 ayant fait l'objet de contrats de stockage sera écoulée le 15 juillet prochain et qu'à partir du 16 juillet commencera celui des blés de la seconde moitié.

Ces précédents montrent la ferme volonté du Gouvernement de défendre le marché du blé.

Inspection

Jeudi, M. le Général Bucheton a inspecté les brigades de gendarmerie de Cahors.

HEUREUSE DISPARITION

Quel soupir de soulagement quand on s'est servi du « Diable » ! Plus de cors ! Le « Diable » enlève les cors en six jours pour toujours. Mais, attention !... exigez « Le Diable », 3 fr. 95, toutes pharmacies. A Epernay, Phie Weinmann, et à Cahors, Phie Orliac.

Un vœu qui va fort

Le Conseil municipal de Gourdon, réuni hors séance, a voté le vœu suivant :

« Le Conseil, considérant que les déficits budgétaires sont pour beaucoup dans la crise actuelle et ne subsistent pas dans nos institutions un contrôle suffisant, émet le vœu que soit votée une loi qui impose la régularité des budgets publics, notamment par la concordance exacte des dépenses prébudgétaires avec les recettes correspondantes et par la réserve stricte des emprunts aux dépenses d'établissement durables et frappe les membres du bureau des assemblées et les membres des administrations chargés du contrôle, qui l'auraient enfreinte, des peines à appliquer par la justice ordinaire sur l'instance d'un simple citoyen. »

C'est-à-dire, si nous comprenons bien que, chaque fois qu'il y aura déficit dans les budgets municipaux, départementaux ou d'Etat, les membres des municipalités, les membres des bureaux de Conseils Généraux ou ceux de la Chambre et du Sénat pourront être poursuivis pénalement !

Qui sait ? on pourrait essayer ! Mais, c'est égal, quand ils s'y mettent nos amis du Conseil municipal de Gourdon ne reculent pas devant les grands moyens !

Pour les porteurs d'obligations de la Société d'Héracée

Le comité d'arbitrage qui a été constitué sur recommandation de la Commission des emprunts-or, a tenu, le 8 juillet, sa première réunion, sous la présidence de M. Lébé-Gigou, inspecteur général honoraire des finances, désigné par M. le Ministre des Finances.

La Société d'Héracée était représentée par deux administrateurs, M. Mackaux et Boissière ; de leur côté, les obligataires avaient désigné M. Isstel, banquier à Paris et M. le bâtonnier Grasset, du Barreau de Montpellier, lequel, on se le rappelle, a plaidé pour les obligataires devant les différents juridictions saisies et notamment devant la Cour d'Amiens.

M. le Président Lébé-Gigou avait antérieurement pris connaissance du rapport présenté au Gouvernement au nom de la commission des emprunts-or par M. Champetier de Ribes, sénateur et du mémoire déposé à la commission des emprunts-or au nom des obligataires par M. René Besse, député de Cahors.

Y AURA-T-IL MOYEN ?

On nous demande de publier les observations suivantes :

Sous le titre : « La Coordination du rail et de la route et la Fédération des entrepreneurs de transports publics », M. Paul Garnal fait paraître dans le numéro du mercredi 3 juillet du Journal du Lot, un article où nous lisons ce passage relatif à la ligne Cahors-Moissac : « D'autre part, il y a la question d'angoisse au destin de la ligne Cahors-Moissac. Doit-elle être abandonnée avant d'être terminée ? En qualité de propriétaire dans la région traversée par cette ligne et ému par la triste perspective que laisserait apparaître cette éventualité nous nous sommes cru autorisés, dans l'intérêt des populations qu'elle desservirait, à faire part de certaines suggestions en faveur de cette ligne. »

En premier lieu, si l'on considère que la ligne et la route sont parallèles sur presque toute la longueur du parcours ne serait-il pas plus pratique d'utiliser la plate-forme qui est en état de recevoir les travaux de superstructure, c'est-à-dire rails et l'équipement nécessaire à l'exploitation pour y faire circuler des autorails ou automobiles destinées à remplacer les autobus actuels ?

La voie ferrée ne constitue-t-elle pas en effet, la route idéale, celle qui offre le maximum de sécurité et de confort pour le voyageur et celle qui exige, grâce aux nouveaux modes de traction la force motrice la moins onéreuse ?

En dehors de ces avantages d'ordre général il est évident que cette ligne, tant au point de vue du transport des voyageurs que de celui des marchandises, faciliterait, d'une part, le transport et la vente des denrées, notamment du chasselas, qui devient dans la région, la culture la plus rémunératrice, en rendant moins coûteux les frais d'expédition et en supprimant le transbordement toujours préjudiciable. Et quant au transport des voyageurs, si l'on peut dire que l'autobus remet presque à domicile, la même commodité serait assurée par les circuits existants de la poste automobile rurale qui porterait le voyageur de la station de l'autorail jusque dans son village et vice-versa.

Les crédits nécessaires à l'achèvement des travaux ne seraient peut-être pas très élevés, la superstructure étant réduite au strict minimum et nous nous demandons même si cette construction ne pourrait pas être considérée comme un grand travail national et bénéficier des dispositions de la loi sur l'outillage national. Ainsi on ne laisserait pas inactifs les nombreux millions déjà dépensés pour les travaux d'infrastructure et ce serait en même temps un moyen de lutter contre le chômage.

Enfin, il est permis de supposer que l'exploitation ne serait pas déficitaire comme l'exploitation avec traction à vapeur, tandis qu'il convient de remarquer que les services actuels d'autobus, qui assurent que le transport des voyageurs sont largement subventionnés.

Tels sont les arguments de simple bon sens, à notre avis, que nous faisons valoir en faveur de l'achèvement et de l'exploitation de la ligne Cahors-Moissac et nous croyons qu'ils ne peuvent être raisonnablement mis en doute.

Un lecteur.

Avis aux Planteurs de Tabac

La Caisse d'Assurances des planteurs de tabac du Lot vient d'adresser aux sinistrés de 1934, par l'intermédiaire des Maires, les mandats de paiement de l'indemnité qui leur a été allouée.

A ce sujet, le Bureau de la Fédération croit devoir informer ses adhérents qu'aux termes de l'article 18 du règlement de la Caisse d'assurances un état général de situations ou de répartitions des planteurs sinistrés, indemnisés ou non, est déposé à la Préfecture pour l'arrondissement de Cahors et à la Sous-Préfecture pour les autres arrondissements. Dans le délai d'un mois, les réclamants éventuels pourront en prendre connaissance et produire, s'ils le jugent utile, leurs réclamations.

Le Conseil d'administration statuera sur ces dernières, et en cas d'erreur, la réparation en sera faite sur les fonds de réserve de la caisse. — Pour le Bureau : Le Secrétaire, A. MIQUEL.

Ecole pratique d'artisanat rural de Souillac

Voici les résultats des examens de fin d'année : Candidats reçus à l'examen des Bourses Nationales de l'Enseignement Technique.

Troisième série : Cariteau Henri, de Corn ; Garcie Lucien, de Martel ; Asfaux Emile, de Prudhommeat ; Francis Jean, de Peyrillac ; Augé Etienne, de Verdun ; Doumé Roger, de St-Céré ; Fajoles Maurice, de St-Projet ; Descouens Jean, de Mazères ; Balayssac Maurice, de Cornac ; Tournié Léon, de Carennac ; Cluzetand de Monticou ; Roques Yves, de Caussade ; Salles Henri, de Sauzet.

Quatrième série : Boujou Jean, de Souillac.

Candidats reçus au Certificat d'Aptitudes Professionnelles :

Bernussou Marcel, Biau Jean, Simet Lucien, Gaudin Gilbert, Acher Lucien, Larnaudie Maurice, Mompeyssen Charles ; Freyssenage Bertin, Valat André, Neumille Gabriel, Deldard Robert, Aymé Maurice, Saint-Laurens Roger, Baldy Gaston, Sutra Louis, Merlé Marcel, Léon Marc, Delouac Maurice, Donnereq Joseph, Alagnous René, Delrieu Henri, Bonneval Ludovic.

Amicale du 7^e d'Infanterie

Un groupe d'anciens du 7^e d'infanterie, ancien régiment de Cahors, vient d'être créé à Montauban. Un appel est adressé à tous les anciens du 7^e qui habitent le Tarn-et-Garonne pour faire partie de ce groupe.

Vol d'un vélo

M. Grandon, propriétaire à Pinsac, avait laissé sa bicyclette dans un hangar voisin de son immeuble. Le lendemain, il constata que la bicyclette avait disparu. Mais, peu après, il retrouva le cadre du vélo dont on avait enlevé les deux roues garnies de pneus neufs, la chaîne et l'appareil avertisseur. M. Grandon a porté plainte. Une enquête a été ordonnée.

Loterie nationale

8^e TRANCHE Tirage 20 juillet à l'Opéra de Marseille

En achetant chez votre épicière un paquet de 250 gr. « Rivoire et Carret », demandez-lui une Participation d'un « Vingtième » Rivoire et Carret (prix : 5 fr.). Elle vous permettra de gagner une petite fortune. Pour certains, ce seront d'agréables vacances ; pour d'autres, de beaux voyages ; pour les prévoyants un peu de tranquillité pour l'avenir.

Participations en vente dans toutes les épiceries de France.

Par correspondance : Service Cadeaux Publicitaires, 33, Boulevard de la Liberté, à MARSEILLE.

A PARIS

Voyageurs, Touristes Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)

Métro : Saint-Paul PARIS (14)

TOUT LE DERNIER CONFORT SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES A UN LIT

de 15 à 24 francs par jour

FLOIRAC Téléphone (Originaire du Lot) ARCHIVES 60-92 Propriétaire

Hôtel recommandé par le Journal du Lot

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 17 — SAMEDI 20

DIMANCHE 21 (à 21 heures)

Dimanche matinée à 15 heures

Deux grands films

Jean TOULOUT, MIHALESKO

Suzanne CHRISTY

DANS

La Croix du Sud

d'après le roman de Paul Achard

Madeleine SORIA, Lucien ROZENBERG

DANS

Cette nuit-là !

d'après la pièce « L'Oiseau de feu » de Louis de Zilahy

CAHORS

Le 14 juillet à Cahors

Le 14 juillet à Cahors n'a pas eu son éclat habituel.

D'abord, l'orage qui a éclaté samedi soir, vers 8 heures, n'a pas permis aux excellentes sociétés « la Diane » et « l'Avenir Cadurcien » de parcourir les rues de la ville en jouant la retraite aux flambeaux.

Soirée triste : mauvais début de réjouissances, disait-on, car, alors que les bombardiers annonçaient la fête nationale, le tonnerre grondait ; et comment ! La foudre tomba sur les établissements Artigales.

Mais le lendemain matin, la revue des troupes de la garnison aurait pu apporter aux Cadurciens, comme les années précédentes, une cérémonie qu'ils aiment. Mais pas plus qu'il n'y eut de retraite le samedi soir, il n'y eut de revue, dimanche matin.

Il y eut le « rassemblement républicain », devant la statue de Léon Gambetta.

A 10 heures précises, M. de Monzie, les membres de la municipalité, MM. le Préfet et M. le Secrétaire Général de la Préfecture, prirent place sur une estrade qui avait été dressée au pied du monument du grand Cadurcien, fondateur de la Troisième République.

Un auditoire attentif de citoyennes et de citoyens, était réuni sur la place autour d'une tribune dressée à droite du monument. Successivement, MM. Mirouze et Favarel, professeurs au lycée Gambetta, donnèrent lecture de pages empruntées aux grands historiens de la Révolution, et M. Piccon, professeur de philosophie lit le texte d'un discours que M. Jean Perrin devait prononcer la veille à Paris. M. de Monzie prit ensuite la parole, au nom de municipalité, il définissait l'éloignement le caractère de la Fête Nationale : triomphe de la raison et de la solidarité du peuple.

A 11 heures, le « Rassemblement » se disloqua tandis que le public était sur la place Rousseau et sur la place Thiers pour assister aux jeux populaires de la poêle, de la cruche, aux courses en sacs. Là, les assistants profitèrent d'une bonne heure de distraction.

Dans la journée, les amateurs du jeu de Boules étaient nombreux, place des Acacias, et suivirent avec intérêt les diverses parties qui eurent lieu.

Mais, la plage de l'Aviron avait, également, ses amateurs. Les courses nautiques, la course aux canards, la course à la nage obtinrent, toujours un vrai succès auprès des Cadurciens qui, au surplus, eurent la satisfaction d'entendre un concert donné par l'« Avenir Cadurcien ».

Nous devons mentionner, également, le concert populaire organisé au Théâtre municipal par l'Orchestre symphonique.

La salle du Théâtre était archicomble et les auditeurs ne ménagèrent pas les bravos aux excellents musiciens qui, sous la direction du maître Gustave Barreau, firent entendre un concert de choix.

Mais ce ne fut pas tout : des artistes amateurs obtinrent un vrai succès, au reste, fort mérité.

On entendit M. Laporte dans « Je t'ai donné mon cœur » ; Pierrette Ludo qui chanta et dansa ; M. Plazen, dans le « Credo du Paysan » ; M. Bris, dans « la Voix des Chênes » ; MM. Pezet, Fabié, Bourrières ; René Barreau, dans son répertoire comique. La représentation se termina par une comédie en un acte « le Phoque », jouée avec talent par Mme et M. Bourrières.

Les bravos crépitaient, chaleureux et vibrants pour saluer musiciens, chanteurs et acteurs auxquels nous adressons de vives félicitations.

Le soir, vers 9 heures, alors que les monuments publics étaient illuminés, les Cadurciens eurent une agréable surprise. La traditionnelle retraite aux flambeaux, qui n'avait pu avoir lieu, samedi soir, parcourut les rues de la ville, jouée par la « Diane » et l'« Avenir Cadurcien », encadrés par les porte-lampions.

L'itinéraire habituel fut suivi par les excellents musiciens qui, devant la statue de Gambetta firent entendre « la Marseillaise ».

Et puis, le public se rendit sur les Allées Fénélon où les « Amis de l'Harmonie », sous la direction de M. Lucien Gaubert donnèrent un excellent concert. Ils furent, comme de juste, vivement applaudis.

Notons que pendant le concert, une exhibition de boxeurs eut lieu sur la place Gambetta. Elle obtint le succès qu'elle méritait !

Mais, la soirée n'était pas finie ! A 11 heures, l'Orphéon se fit entendre sur la terrasse du « Café de la Promenade » et fut, comme on le devine, longuement applaudi.

Et puis, quand concert, chants furent terminés, un orchestre, installé sur une estrade dressée pour l'occasion, joua danses anciennes, modernes pour la grande satisfaction de la jeunesse. Ce n'est qu'à 1 heure du matin que le bal prit fin et que chacun rentra à son domicile pour prendre un repos bien mérité.

L. B.

Promotion violette

Sont nommés officiers d'académie : Mlle Bousquet, répétitrice de collège, à Figeac ; MM. Bouysset, instituteur à Labastide-de-Vert ; Capoulade, instituteur à Sabadel ; Gasquet, professeur adjoint d'école primaire supérieure à St-Céré ; Mme Jouglu, institutrice à Cahors ; MM. Léger, inspecteur primaire à Figeac ; Manse, inspecteur primaire à Gourdon ; Mme Monjoul, institutrice à Cahors ; Mme Moussie, institutrice à Reyrevignes ; M. Lavernhe, instituteur honoraire à Cambes ; MM. Péron, Salesses, Thouaille, professeurs au lycée de Cahors ; Mme Nodin, économiste du lycée de filles à Cahors ; Mme Lamoure, directrice de l'école primaire supérieure de St-Céré ; M. Fabre, instituteur à Ginouillac ; Mme Monville, institutrice à Cuzance ; Mlle Roques, institutrice à Marminiac.

Légion d'honneur

M. Chapoy, médecin-commandant ; MM. Souilhé, Dartigues, Mathieu, Dupui, médecins-capitaines à la 17^e légion, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Licence en droit

Notre excellent compatriote, M. Charles Marmiesse, vient d'être reçu à la licence en droit devant la Faculté de Toulouse. Nos félicitations à M. Marmiesse qui est un ancien élève du lycée Gambetta.

Compatriote

Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote, M. Georges Mouton, ingénieur I.E.T., vient de subir avec succès les examens pour l'obtention du diplôme d'Ingénieur radio-électricien à l'École supérieure d'Electricité de Paris. Nos félicitations à M. Georges Mouton, qui est un ancien élève du lycée Gambetta.

Elections municipales

Le Conseil interdépartemental de préfecture de Toulouse a rejeté les protestations élevées contre les élections municipales dans les communes d'Assier, Couzou, Montfaucon, Miers, Anglars-Nozac, Parnac, St-Céré, St-Denis-Martel.

Le Conseil a proclamé élu conseiller municipal M. Roger Joula, de Castelfranc.

Ecoles Normales

Aspirants : Sont définitivement reçus, par ordre de mérite : MM. Mialaret, de l'E.P.S. de St-Céré ; Pagnet, de l'E.P.S. de Cahors ; Simbille, de l'E.P.S. de Cahors ; Gratiat, de l'E.P.S. de St-Céré ; Lachèze, de l'E.P.S. de St-Céré ; Estanié, de l'E.P.S. de Cahors ; Maillet, du Cours complémentaire de Prayssac.

Liste supplémentaire : Blanchard et Lagarigue de l'E.P.S. de Cahors.

Aspirantes : Mlles Magne, de l'E.P.S. de Gourdon ; Delmas, de l'E.P.S. de St-Céré ; Traversier, de l'E.P.S. de Gourdon ; Roqueave, du Cours complémentaire de Fumel ; Brel, de l'E.P.S. de St-Céré ; Schafar, du Cours complémentaire de Souillac ; Belaygue, de l'E.P.S. de Gourdon.

Liste supplémentaire : Mlle Lavaysse, du Cours complémentaire de Cahors.

Pauvre enfant

Lundi soir, la jeune Carayou, fille de l'excellent receveur de l'Enregistrement de St-Géry, s'amusa dans le jardin de la maison. En jouant, elle heurta une lessiveuse qui se renversa. La pauvre enfant fut ébouillantée. Transportée à l'hôpital de Cahors, elle a succombé, mardi matin.

Nous adressons à la famille nos bien vives condoléances.

Une malade

La nommée Marie-Louise Lacan, demeurant rue saint-Priest a fait l'objet d'une pétition de la part des habitants du quartier. L'enquête a établi que cette personne cause du scandale par sa tenue et ses propos. Elle sera examinée au point de vue mental.

Auto contre moto

Une auto, pilotée par M. Calassou, boulanger à Montcabrier, est entrée en collision avec une auto qui suivait la route de Fumel. Il n'y a pas eu d'accident de personnes, mais les deux autos ont subi des dégâts assez importants.

Une auto capote

M. Mandement, de la Société l'Epargne, à Cahors, pilota une auto et se rendait à Montauban, lorsqu'à quelques kilomètres de cette ville, par suite d'un dérapage, l'auto capota. Dans la voiture il y avait cinq occupants qui n'ont eu aucun mal. Mais la voiture a été sérieusement endommagée.

Pas de rétroviseur

Pour défaut d'appareil rétroviseur à son auto, M. Loupias, propriétaire à Labasthude, s'est vu dresser contravention.

En allumant un réchaud

Mme Marre, de Caminel (commune de Lebrail) allumait un réchaud lorsqu'il explosa. M. Marre qui se trouvait près du réchaud a eu la figure brûlée.

Suites mortelles d'accident

M. Delber, propriétaire aux Arques, qui était tombé de charrette et s'était fracturé la colonne vertébrale, est décédé vendredi matin, à l'hôpital de Cahors où il était en traitement.

Heurté par une auto

Dimanche, une auto, pilotée par M. Lafage, cordonnier à Mercuès, a heurté le jeune Primo Loske, âgé de 10 ans, qui était à bicyclette.

Le jeune cycliste, qui a été blessé à la tête, a reçu les soins de M. le docteur Boulayr.

Commencement d'incendie

Un commencement d'incendie, provoqué par l'explosion d'un appareil-réservoir de gaz a eu lieu dans l'immeuble de M. Maury, à Larroque-des-Arcs.

Mme Maury et M. Durant ont été assez sérieusement brûlés, au cours de leur intervention pour éteindre l'incendie.

Les Sports

Cercle d'escrime cadurcien

Pour dignement clôturer sa période d'activité, le Cercle d'escrime cadurcien avait convié, mardi et vendredi derniers, ses adeptes et ses amis au Gymnase Municipal.

Il avait organisé 2 poules au fleuret, une poule à l'épée. C'est devant une assistance choisie que se sont disputées ces épreuves. Nous avons noté au hasard du style quelques fraîches toilettes : Mmes Lestrade, Farges, Grenier, Peyrol, Lacombe et plusieurs invités de marque ; le Chef de Bataillon, commandant d'armes, M. Bris, le Capitaine-aviateur ; M. Niel, l'ingénieur des T.P., M. Malique, des Officiers de garnison qui entourent M^r Tassart, le dévoué Président du Cercle d'Escrime ; M. Fabre, Président des Jeunes Cadourques ; M. Resseguier, etc., etc., et le Capitaine Deleuze.

Le Maître d'armes du cercle, l'adjudant Tesseyre arbitrait les assauts avec la compétence que chacun lui connaît.

Les escrimeurs du Cercle firent des prodiges ; ils sont très en progrès, leur technique s'améliore de jour en jour et nous sommes assurés qu'ils feront parler d'eux l'année prochaine dans les tournois régionaux.

A l'issue des poules disputées, les invités répartis par petites tables, devant des boissons rafraîchissantes, applaudirent aux résultats suivants :

Fleuret, 1^{re} poule. — 1. M^r Cazes, 4 victoires, 14 touches ; 2. M. Farges, 4 victoires, 18 touches ; 3. M. Lestrade, 3 victoires, 18 touches ; 4. M. de Bardes, 2 victoires, 16 touches.

Fleuret, 2^e poule. — 1. M. Lestrade 5 victoires ; 2. M. Cazes, 4 victoires ; 3. M. Farges 3 victoires ; 4. M. de Bardes, 1 victoire.

Epée. — M. de Bardes, 2 victoires ; M. Farges, 2 victoires (après barrage) ; M. Cazes, 2 victoires ; M. Imbert. La réunion prit fin après une éblouissante démonstration d'un duel au sabre par le Maître Tesseyre et l'Adjudant-chef Joffre, du 10^e Dragons, finaliste du Championnat de France militaire de l'escrime au sabre.

L'assaut fourni par ces deux spécialistes fut de toute beauté, aussi bien par l'ardeur déployée par les deux antagonistes que par la variété des coups et des bottes qu'ils se portèrent sans se lasser.

Les invités, médusés par cette présentation, englobèrent les deux duellistes dans une ovation méritée et cette rencontre émotionnante clôtura la première saison du Cercle d'Escrime.

Le Cercle d'Escrime cadurcien n'en restera pas là et nous sommes persuadés que, dès octobre, les séances reprendront avec une ardeur renouvelée.

Le bureau du Cercle d'Escrime remercie, en terminant, ses invités, les tireurs et tous ceux qui ont bien voulu par leur présence, lui témoigner leur agissante sympathie.

Compétition bouliste

A l'occasion du 14 juillet, un concours de boules, doté d'une somme de 200 francs par la Municipalité de Cahors, a eu lieu, entre la Boule cadurcienne (B.C.) et l'Amicale bouliste des Badernes (A.B.B.), sur le boulo-drome des Acacias.

Chacune de ces sociétés avait engagé 6 quadrettes d'adultes et 1 quadrette de pupilles.

Voici les résultats techniques :

1^{re} Partie. — Mattéo Diez (B.C.) bat Delgal (A.B.B.), par 13 à 5 ; Dediou (A.B.B.) bat Ourmières (B.C.), par 13 à 6 ; Tamalet (A.B.B.) bat Teysseire (B.C.), par 13 à 5 ; Lagarde (B.C.) bat Gaillard (A.B.B.) par 13 à 9 ; Bo (A.B.B.) bat Calmon (B.C.), par 13 à 0 ; Sénac

Offres d'emploi

**VOUS POUVEZ GAGNER
700 A 1.000 FR. PAR MOIS**

chez vous, dans loisirs, travail facile d'écritures, brochure gratis, timbre pour réponse. — Ecrire T. GABRIEL, à BIEVRES (S.-et-O.)

PRETS RAPIDES

sous toutes formes vous seront procurés rapidement par particuliers à partir de 5.000 fr. Rien à verser d'avance sur la commis. TAUX REDUIT, ECRIVEZ. Réponse gratuite
CAISSE IMMOBILIERE
104, rue Réaumur, PARIS

ETUDE

DE
Maitre Robert SÉGUY
Licencié en droit
Avoué à Cahors, 1, rue St-Pierre

EXTRAIT

D'un jugement rendu par défaut, par le Tribunal civil de première instance de Cahors, le quatorze février mil neuf cent trente-cinq, enregistré et signifié à partie.
Entre : Madame MARLAS Madeleine, épouse METGES Marcel, avec lequel elle est domiciliée de droit, mais résidant chez ses parents, à Cahors, faubourg Cabessut,
Et le dit Monsieur METGES Marcel, employé des Postes, Télégraphes et Téléphones, demeurant à Cahors, rue St-Urcisse,
Il appert que la séparation de corps a été prononcée d'entre les époux METGES-MARLAS, au profit de la femme et aux torts et griefs du mari.
Cahors, le 23 juillet 1935.
Signé : R. SÉGUY.

ETUDE

DE
Maitre Robert SÉGUY
Licencié en droit
Avoué à Cahors, 1, rue St-Pierre
A. J. du 15 janvier 1934

EXTRAIT

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance de Cahors, le quatorze février mil neuf cent trente-cinq, enregistré, signifié à avoué et à partie.
Entre : Monsieur RIBLE Gabriel, cultivateur, demeurant à Calamane (Lot),
Et : Madame ALBERT Marguerite, épouse dudit RIBLE Gabriel, avec lequel elle est domiciliée de droit, mais résidant en fait au Verdier (Tarn),
Il appert que le divorce a été prononcé entre les mariés RIBLE-ALBERT, aux torts et griefs réciproques des deux époux, sur la demande principale du mari, et que la séparation de corps a été prononcée entre les mêmes mariés RIBLE-ALBERT aux torts et griefs réciproques des deux époux, sur la demande reconventionnelle de la femme.
Cahors, le 13 juillet 1935.
Signé : R. SÉGUY.

**GRANDE MAISON DE
TEINTURE NETTOYAGE**

de tous vêtements, tissus, chapeaux, etc...

Nettoyage et remise à neuf des vêtements de cuir.

Teintures de fourrures, Nettoyage d'ameublements, etc...

ENVOI TOUTS LES SAMEDIS

Travail soigné

Dépôt pour Cahors :

Madame Louis BONNET

3, rue des Capucins

P.-O.-MIDI

Pour préparer vos vacances il est indispensable de vous munir du **LIVRET-GUIDE OFFICIEL du Réseau P.-O.-Midi**

Le Livret-Guide P.-O.-Midi 1935 est paru ; il comprend 2 tomes :
Tome I, de Paris à la Loire et à la Garonne.

Tome II, de la Garonne aux Pyrénées et à la Méditerranée.

Un indicateur complet des trains P.-O.-Midi, formant annexe, est vendu avec les 2 tomes ou avec l'un ou l'autre des tomes.

Nous rappelons que le Livret-Guide Officiel du Réseau P.-O.-Midi est en vente dans les principales gares aux prix ci-après :

Tome I, avec horaire des trains, 5 francs.

Tome II, avec horaire des trains, 5 francs.

Tomes I et II, avec horaires des trains, 7 fr. 50.

Envoi par le service de la Publicité du Réseau P.-O.-Midi, 1, place Valhubert, à Paris (13^e), contre mandats, chèques postaux (Paris 2325) ou timbres-poste français :

Tome I, avec horaire des trains 6 fr. 25.

Tome II, avec horaire des trains, 6 fr. 45.

Tomes I et II, avec horaire des trains, 9 fr. 55.

LE PRIX

du **Roman populaire**

est fondé par le « Petit Journal »

Le *Petit Journal*, qui a publié les romans populaires et d'aventures qui connurent les plus prodigieux succès : « La Résurrection de Rocambold », par Ponson du Terrail ; « Monsieur Lecoq » (précurseur direct de Sherlock Holmes), par Emile Gaboriau ; « La porteuse de pain », par Xavier de Montépin ; et « Michel Strogoff », de Jules Verne, vient de créer, sur l'initiative de deux grandes maisons d'édition, « La Renaissance du Livre » et les « Editions Tallandier », un Concours du Roman populaire doté d'un premier prix de 10.000 francs.

Les résultats de cette initiative seront fort curieux à examiner pour le lettré et pour le sociologue, car le roman populaire, qui paraît souvent s'éloigner de la stricte observation du réel, n'en est pas moins un des plus parfaits miroirs de la société et des mœurs.

Nous souhaitons, avec *Le Petit Journal*, que le Concours du Roman populaire nous révèle des talents nouveaux. Quelle prodigieuse fortune connaîtrait un Emile Gaboriau ou un Eugène Sue à la mode de 1935 !

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : J. ANDRIEU

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

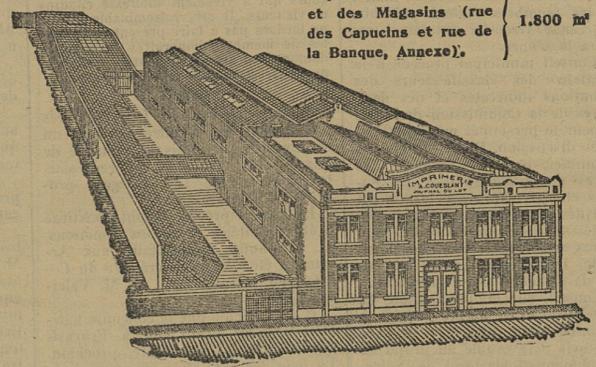
INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe) 1.800 m²

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE DE FOIE DE MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

POUR LA GUÉRISON DES :

Enfants faibles, Personnes délicates, Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gournes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.
MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.
MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

PRIX DU FLACON : 15 francs

LA PHOSPHIODE GARNAL ET LE CORPS MÉDICAL

Le D^r ORTEL, Ancien Externe des Hôpitaux de Paris, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. »

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Comme toutes les bonnes préparations pharmaceutiques, la PHOSPHIODE GARNAL est l'objet de contrefaçons ; pour éviter d'être victime d'une tromperie sur l'origine et sur les qualités du produit, malades exigez sur l'étiquette le nom du préparateur. Il n'existe d'autre Phosphiode que la PHOSPHIODE GARNAL, préparée, 97, Boulevard Gambetta, CAHORS.

LABORATOIRE DE LA PHOSPHIODE GARNAL, 97, Boulevard Gambetta, CAHORS

Avec 1000 idées jeunes et neuves
la
MODE PRATIQUE
vous révèle
comment s'en tirer
pour la Toilettte la Maison les Enfants
TOUS LES SAMEDIS : 1 FR

Feuilleton du « Journal du Lot » 23

DES CRIS AU CLAIR DE LUNE

PAR OLIVIER DUVERGER

— Oui, cela vandra mieux. Sa présence pourrait gêner sa fille. Je veux bien faire une entorse aux règles légales, en vous autorisant vous son médecin à ne pas la quitter pendant notre interrogatoire. Je ne puis étendre cette exception à sa mère.
— La jeune fille eut un geste d'énergie à la vue des magistrats. Un mot d'impatience tomba de ses lèvres :
— Encore.
Monsieur Dagay l'entendit, si bas qu'il eût été prononcé.
— Hélas, oui, encore nous, Mademoiselle, et je m'en excuse. Tout d'abord, laissez-moi vous exprimer ma satisfaction de vous voir revenue de votre syncope. Je suis navré d'en avoir été la cause involontaire, en vous annonçant maladroitement la mort de votre fiancé.
En prononçant ces paroles, le magistrat ne quittait pas des yeux le visage de la jeune fille. Elle resta impassible. Il ajouta :
— Et aussi l'accusation qui pèse

sur votre camarade d'enfance, Gilbert de Caussols.
A ce nom, un battement de cils vite réprimé trahit l'intérêt que la malade portait au jeune officier.
Une rougeur subite colora ses joues lorsque le Procureur poursuivit :
— Rassurez-vous, Mademoiselle. Je ne viens pas à vous en ennemi. Vous connaissez les faits qui motivent notre intervention. Votre fiancé est mort. De fortes présomptions pèsent sur le lieutenant de Caussols, résolutions basées, je l'avoue sur les déclarations de votre jardinier.
— Simon est un Misérable, Monsieur le Procureur. Vous pouvez me croire.
Je reconnais que ses déclarations sont suspectes. Je ne m'en explique pas les raisons. Mais à côté des affirmations de votre domestique il y a malheureusement d'autres charges contre votre ami.
Elle ne répondit rien, attendant de connaître les arguments du Procureur. Vous avez traité de mensonge le billet anonyme signalant au Duc, votre... mettons ? ? ?... amitié avec Monsieur de Caussols...
— ... et je le maintiens.
— Je voudrais bien vous croire... si ce rendez-vous dont vous niez l'existence...
— Monsieur de Caussols le reconnaît-il ?
— Pas davantage, c'est vrai. Mais vous êtes tous deux, trop intéressés à la question, pour que l'on puisse vous

croire. Un fait certain est que vous êtes descendue au jardin cette nuit, puis qu'on vous a retrouvée évanouie sur le palier de l'entrée de service.
— Je n'ai pas dit le contraire.
— D'accord, mais vous vous refusez à nous donner la raison de votre sortie, pour le moins... étrange.
— Je ne m'en souviens plus.
— Dans ce cas, permettez-moi de poursuivre. Votre présence au jardin ne fait aucun doute. Sur ce point, nous sommes bien d'accord, n'est-ce pas ?
— Parfaitement d'accord, mais si ma présence au jardin est certaine, je ne vois pas comment vous pouvez en conclure que le lieutenant de Caussols s'y trouvait aussi.
— Le désir d'être fidèle au rendez-vous fixé serait déjà un motif suffisant pour le croire. Mais cette déduction n'aurait qu'une autorité relative, dont je ne saurais me contenter pour affirmer la présence au jardin du lieutenant, à la même heure.
— Monsieur de Caussols, déclare, comme moi qu'il n'en est rien. Pouvez-vous mettre sa parole en balance avec celle de mon jardinier ?
Le Procureur sourit :
— Il me semble entendre le lieutenant lui-même ! Comme vous il s'indigne de voir ses affirmations mises en opposition avec celles de votre domestique, qui pourtant me paraît bien être le seul sincère ! En voulant trop prouver Monsieur de Caussols, nous a fourni une arme contre lui. Il se

refuse à nous donner l'emploi du temps de sa nuit après avoir faussement prétendu avoir couché chez son camarade Saint-Paul.
Ce détail parut très profondément troubler la jeune fille qui murmura :
— S'il n'a pas couché chez lui, ce n'est pas une raison pour qu'il soit venu me rejoindre au jardin. Monsieur de Caussols a peut-être des raisons pour ne pas vouloir indiquer où il s'est rendu.
— Je ne doute pas qu'il ait ses raisons, de sérieuses raisons même. Malheureusement pour lui, toutes ses réticences sont vaines, ses précautions inutiles. Elles ne peuvent effacer la maladresse qu'il a eue de perdre sa montre sur les lieux même où le corps de votre malheureux fiancé a été retrouvé.
Cette montre la voici !
— Ce n'est peut-être pas la sienne !
— Votre insistance, à le défendre, nous démontre tout l'intérêt que vous lui portez... Ne protestez pas... Je ne vous le reproche pas. Malheureusement, cette montre, qui l'accuse, le lieutenant l'a reconnue, mais il l'explique l'avoir perdue et il y a une semaine.
— Ce n'est pas impossible !
— Malheureusement, cette probabilité est plus qu'incertaine ! Le contraire est plus vraisemblable. Il est troublant de constater que les aiguilles sont arrêtées sur douze heures cinquante... Minuit cinquante !... C'est l'heure où les cris de détresse sont

montés du jardin... c'est l'heure aussi sans doute où le Duc mourait étranglé.
Ah ! Simon nous a rendu grand service en trouvant cette montre !
Un cri :
— Simon ! C'est Simon qui a trouvé cette montre ?
— Oui, c'est Simon, qui, cherchant avec l'inspecteur Jasseron dans les bosquets bordant l'allée de gravier où s'est déroulé le drame, a eu la main heureuse.
— Simon est un misérable !
— Je comprends votre rancœur ! Mademoiselle, mais elle ne doit pas vous pousser à l'injustice. Que vous en vouliez à Simon pour son infâme billet, d'accord, mais lui faire grief d'une trouvaille due au seul hasard, non !
— Il est impossible que ce soit le hasard qui ait mis cette montre sous la main de Simon ! Ah ! le misérable tient parole !
— Qu'avez-vous dit ? Que signifie votre exclamation : le misérable tient parole ! Que supposeriez-vous ?
— S'adossant mieux contre ses oreillers, très pâle, tremblant d'indignation, elle s'expliqua :
— Simon a bien reconnu être l'auteur de l'ignoble billet envoyé au Duc ?
— Oui, Mademoiselle. Il l'a reconnu.
— Vous a-t-il donné les raisons de cette lâcheté ?
— J'avoue Mademoiselle que le

motif qu'il invoque est loin de nous satisfaire.
— Et dans cette incertitude, vous n'hésitez pas à le croire ?
— Oui, parce que d'autres faits confirment sa dénonciation. Ce qui ne veut pas dire que nous renonçons à découvrir le véritable mobile de son acte inqualifiable ! Bien que ce détail ne soit pas indispensable à notre enquête, si vous pouviez, dès maintenant nous aider à le trouver, je vous en serais reconnaissant.
— Eh bien ! oui, je vais vous donner les raisons de cette infâme lettre. Simon, en l'adressant au Duc, poursuivait une ignoble vengeance !
— Une vengeance ? Contre qui ?
— Contre moi !
Cette affirmation laissa les magistrats stupéfaits.
— Contre vous, Mademoiselle ? C'est contre vous que Simon a lancé ses lignes empoisonnées ?
— Oui, c'est de moi, de moi seule que le misérable a voulu se venger en signalant au duc l'amour qu'en fait j'éprouve pour le lieutenant de Caussols !
Les magistrats se regardèrent. Ils avaient un premier aveu. Sans l'interrompre, ils écoutaient la jeune fille, maintenant soucieuse de défendre son amour :
(A suivre).